

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2026

L'an deux-mil vingt-six, le 10 mars à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Ysabelle MAY-OTT, le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 11 Représentés : 1 Votants : 12

Date de la convocation : 06/03/2026

Date de la séance : 10/03/2026

Etaient présents : Ysabelle MAY-OTT, Antoine LOPEZ, Richard NAZE, Claude LE SCIELLOUR, Isabelle VO VAN, Catherine JARRI, Marie Alice LESAGE, Alain RESNIER, Marie de CUVERVILLE, Frank POULON et Christophe TETARD.

Etaient absents représentés : Marie Jeanne RAYNAUD donne pouvoir à Antoine LOPEZ

Etaient absents non représentés : Luc JANOTTIN, David VALLEE, Danièle LESBATS, Eugénie NASSAR, Patrick CLERIN, Sabrina CHAUDESAIGUES

Secrétaire de séance : Catherine JARRI

Président de séance : Ysabelle MAY-OTT

A 19H42 le quorum est atteint (11), Mme le Maire ouvre la séance et constate l'absence de Marie-Jeanne RAYNAUD qui donne pouvoir à Antoine LOPEZ, Sabrina CHAUDESAIGUES qui donne pouvoir à Ysabelle MAY-OTT et David VALLEE, Danièle LESBATS, Eugénie NASSAR, Marie-Jeanne RAYNAUD et Patrick CLERIN sont absents non représentés.
Madame Catherine Jarri est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 29.01.2026
- 2- Délibération concernant le tarif de location du jardin à Greffiers
- 3- Délibération concernant le vote du Compte Financier Unique (CFU)
- 4- Questions diverses

Délib 2026.03/0101 | Approbation du procès-verbal de la séance 29.01.2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal rédigé par Isabelle VO VAN, secrétaire de séance du conseil du 29.01.2026

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du 29.01.2026

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délib 2026.03/0202 | Délibération concernant le tarif de location du jardin à Greffiers

Derrière l'ancienne école de Greffiers, maintenant réhabilitée en logements, avec une salle communale, se situe un terrain communal qui fait 835m².

Ce terrain a été loué comme potager pendant plusieurs années à un administré qui a arrêté de l'utiliser. Depuis, le terrain est une friche. La mairie a reçu deux demandes. Une d'un particulier et la seconde d'un professionnel.

Le précédent utilisateur faisait un don annuel qui correspondait à la consommation d'eau. Pendant plusieurs années le montant était de 70 euros par an. Puis le prix de l'eau a augmenté ainsi que la consommation. Aussi un réajustement a été fait à 150 euros par an.

Une convention de location sera rédigée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la partie arrière du 60 rue de la Droue n'est pas exploitée par la commune

Considérant que certaines personnes ont fait des demandes de location.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de fixer le montant de la location à 50 euros par mois (tous sauf 2) et 1 abstention

DECIDE que la consommation d'eau sera à payer en supplément à réception de la facture.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délib 2026.03/0303	Délibération concernant le vote du Compte Financier Unique (CFU)
---------------------------	--

Le Centre de Gestion comptable de Rambouillet n'a pas pu fournir un CFU finalisé. C'est pourquoi les élus ne peuvent pas le voter ce soir.

Mme Le Maire procède à la lecture des chiffres provisoires.

Compte Financier Unique 2026 - Commune			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 494 046.23	2026 : 1 603 186.39	2026 : 324 138.05	1 107 185.60
	Résultat antérieur : 198 431.88	Résultat antérieur : 631 691.55	
	Total : 1 801 618.27	Total : 955 829.60	
	Résultats : + 307 572.04	Résultats : + 151 356.00	

Le résultat de fonctionnement est excédentaire.

Le résultat d'investissement est excédentaire

Le déficit de l'année dernière a été comblé. Il était lié aux subventions du cabinet médical qui étaient en attente de règlement.

Les travaux prévus ont donc pu être réalisés sans mettre en difficulté la commune.

Délib 2026.03/04	Questions diverses
-------------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Batigère : Le nouveau marché avec les repreneurs a été signé le 24 février et normalement les travaux ont repris pour une durée maximum d'un an. Au fur et à mesure des lots terminés, les familles pourront être logés. Une réunion a eu lieu en mairie le 16 février dernier avec la Foncière Vallée de Chevreuse, BATIGERE, la mairie, des co-lotis, et 2 représentants des entreprises. Une fois que tous les lots seront finis, la FVC terminera les voiries.
- Entre Chatonville et Boiteaux deux trous sont en formation sur la route. A la hauteur du 5eme poteau électrique.
- Problème de stationnement place de l'Eglise.
- La route du petit Louareux a des trous.
- Des jeux d'enfant ont été installés dans le bourg.
- Il manque des chaines sur les poteaux de la promenade Lisbonne.

Evènements :

- Au cimetière du bourg repose un soldat mort à la guerre d'Algerie : Claude DUFLOT. M Gilbert TUREEL, président de l'amicale des anciens combattants a nettoyé sa tombe avec l'aide de M Bernard ROBIN. Une cérémonie aura lieu le 20 mars à 10h30 avec les anciens combattants et le souvenir français pour mettre le macaron du souvenir Français sur la tombe. M. Guy LECOURT reprend la présidence du souvenir français.
- Elections municipales le 15 mars.
- Dernière réunion du SICTOM jeudi 12 mars.
- Le dernier comité syndical du parc a eu lieu.

Bâtiments :

- Réunion préparatoire pour le clocher de l'église demain.
- Un nouveau devis a été signé pour la réparation des câbles des cloches. Car une première réparation a eu lieu mais, d'autres réparations étaient à prévoir.
- Le dernier cabinet du paramédical sera loué par une psychologue clinicienne. Il sera pris à partir du mois d'avril. Il restera une pièce à louer dans le cabinet médical.

Divers :

- Le camion de pompiers GMC de 1942, sera récupéré par l'amicale des pompiers des Yvelines pour en faire un véhicule de collection. Le camion sera stocké à St Leger en Yvelines. Il sera remis en état « moteur » mais la carrosserie restera telle quelle. Mercredi 18 mars à 10h rendez-vous pour le transfert du camion. La convention avec les pompiers sera signée par Mme Le Maire. Une liste du matériel récupéré a été réalisée et indiquée dans la convention.
- Le camion ampirol a été volé. Il a été acheté en novembre et volé en février. Comme il a eu 5 ans en décembre, nous avons été informés qu' il n'était plus assuré contre le vol. Une solution de tracker pourrait être mis en place pour tracer les véhicules.

Levée de séance à 20h55

A Sonchamp, le 10.03.2026
Procès-verbal certifié.

Le Maire, Ysabelle MAY-OTT